

REFERENTIEL DE CERTIFICATION PERIODIQUE CNP cardiovasculaire

Préambule

La certification périodique des médecins fait partie du processus général de certification périodique des professionnels de santé relevant d'un Ordre professionnel¹. Elle est inscrite dans la Loi "Ma santé 2022" et a été officialisée par l'ordonnance du 19 juillet 2021².

L'ordonnance précise que la certification périodique des professionnels de santé est une procédure *"indépendante de tout lien d'intérêt permettant, à échéances régulières au cours de la vie professionnelle, de garantir le maintien des compétences, la qualité des pratiques professionnelles, l'actualisation et le niveau des connaissances"*.

Les dispositifs antérieurs (formation médicale continue ou FMC, développement professionnel continu ou DPC) sont pour l'instant maintenus et intégrés dans le nouveau processus.

La certification est un dispositif de validation d'actions réalisées par les médecins sur une période de 6 ans pour ceux thésés après le 1er janvier 2023, de 9 ans pour ceux thésés avant le 1er janvier 2023, visant à améliorer la qualité des soins. Cette période variable en fonction de la date de la thèse sera appelée « **Cycle de certification périodique (CCP)** » dans le reste du document. Les actions visant à atteindre les objectifs prévus au I de l'article L. 4022-2 du code de la santé publique³ sont à réaliser à compter du 1er janvier 2023. Ces actions sont réparties en 4 blocs :

Bloc 1 : "actualiser leurs connaissances et leurs compétences"

- Actualiser les connaissances fondant les pratiques et assurer qu'elles soient conformes au regard des données de la science, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé, des évolutions sociétales et des besoins de santé sur un territoire.
- Assurer les compétences nécessaires à l'exercice (évolution professionnelle notamment : spécialité, expertise, pratiques avancées, spécificités d'exercice...) pour les rendre conformes et adaptées à la pratique et à l'offre de soins sur un territoire.

¹ Médecins, chirurgiens-dentistes, sage-femmes, pharmaciens, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et pédicures-podologues

² <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=7KWk6d3KoPgLV20BRNljapVcNxJNGE5wJPoKzs9murs=>

³ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049314991>

Bloc 2 : "renforcer la qualité de leurs pratiques professionnelles"

- Garantir des pratiques conformes au regard des recommandations de bonne pratique, des référentiels qualité, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie.
- Garantir l'amélioration des pratiques sur la qualité et sécurité des soins. Les actions d'amélioration de la qualité des pratiques peuvent aussi concourir à l'élaboration ou l'actualisation de procédures/protocoles.

Bloc 3 : "améliorer la relation avec leurs patients"

- Ce bloc s'étend aux relations avec les usagers du système de santé, notamment pour les professionnels exerçant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention et des activités de formation.
- Assurer une relation de qualité au regard des recommandations de bonne pratique, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des droits des patients.
- Actualiser la connaissance des droits du patient, des obligations déontologiques fondant les pratiques.
- Contribuer au renforcement du dialogue, améliorer la transparence de l'information, développer l'écoute active et la bienveillance.
- Assurer une relation de qualité avec l'entourage et/ou de collaboration avec les aidants dans le respect des droits du patient.
- Faciliter la prise en compte des évolutions qui modifient la relation (niveau d'information des patients, impact des nouveaux outils numériques et nouvelles formes de prise en charge numérique...).
- Rendre le patient co-acteur de sa santé (décision médicale partagée).

Bloc 4 : "mieux prendre en compte leur santé personnelle".

- Donner, à chaque professionnel, les moyens de préserver sa santé lui permettant d'exercer une activité de qualité.
- Rendre chaque professionnel acteur attentif à son état de santé.
- Promouvoir, maintenir et améliorer l'état de sa santé.
- Prévenir les altérations de l'état de santé psychique et somatique.
- Conserver les aptitudes professionnelles.

Ces actions répondant aux priorités de la spécialité sont listées dans un référentiel, qui a été validé par le CNP cardiovasculaire. Dans son choix, le CNP cardiovasculaire a respecté les règles de qualité scientifique, de validité méthodologique d'indépendance vis-à-vis de toute entreprise à but lucratif intervenant dans le monde de la santé.

Les actions de formation, d'analyse de pratiques et de gestion des risques doivent être en adéquation avec les méthodes de la HAS ou validées préalablement par le CNP cardiovasculaire pour les actions ne satisfaisant pas aux critères HAS. **Il y aura possibilité a priori ou a posteriori pour le professionnel de proposer une action ne figurant pas dans la liste du référentiel. C'est le comité scientifique de la certification périodique du CNP cardiovasculaire qui aura la charge de cette éventuelle validation.**

Le CNP cardiovasculaire a choisi la nécessité pour le professionnel de valider :

Pour le bloc 1 :

1 DPC (ou dispositif de formation équivalente, structurée selon la méthode HAS, organisée et validée par CNP CV) par 2 ans (soit 3 DPC pour un Cycle de 6 ans, ou 4 DPC pour un Cycle de 9 ans)

+ 1 action parmi les actions listées par Cycle.

Pour le bloc 2 : 2 actions différentes parmi les actions listées par Cycle.

Pour le bloc 3 : 2 actions différentes parmi les actions listées par Cycle.

Pour le bloc 4 : 2 actions différentes parmi les actions listées par Cycle.

* Les spécialités cardiologiques dites « invasives » ont la caractéristique d'actions interventionnelles au cœur du système cardiovasculaire central à risque de complications pouvant engager le pronostic vital. Ces activités nécessitent la connaissance et l'application des règles de gestion des risques définies par l'HAS correspondant à un parcours spécifique au sein du bloc 2 du référentiel de cardiologie.

A l'opposé, les spécialités médicales cardiologiques non invasives n'ayant pas ce même niveau de risque (exemple imagerie cardiovasculaire) ne sont pas soumises à ce même niveau d'exigence réglementaire.

Chaque action a la même "valeur" : il n'y a pas d'action "majeure" ou "mineure" ni système de pondération des actions du référentiel de certification. Les actions inscrites dans ces référentiels permettront aussi aux médecins de valider leur obligation triennale de DPC.

Les actions réalisées par chaque médecin seront intégrées dans un système d'information, avec un flux le plus automatisé possible pour éviter toute saisie inutile de données par le médecin et pour faciliter le suivi et l'accompagnement par le CNP. Ce système d'information doit être piloté par l'Agence du numérique en santé.

Le suivi du référentiel sera assuré par le CNP cardiovasculaire avec intégration ou suppression d'actions en fonction des évolutions scientifiques ou technologiques de la spécialité, des évolutions pédagogiques ou méthodologiques.

L'enjeu sociétal de la certification périodique des professionnels de santé est à l'évidence qualitatif : améliorer la qualité des pratiques professionnelles, la qualité des soins et donc la santé de la population. L'enjeu personnel est une valorisation au fil de l'eau et de façon la plus automatisée possible de toutes les actions que nous réalisons déjà dans divers contextes pour qu'elles s'intègrent simplement dans ce nouveau processus.

Le CNP cardiovasculaire en coordination avec la FSM qui a œuvré pour la mise en place de cet enjeu assurera l'information des professionnels et la promotion du dispositif pour permettre une montée en charge de la certification dans les toutes prochaines années, en particulier auprès des plus jeunes médecins, les premiers concernés.

Le CNP cardiovasculaire devra aussi assurer l'accompagnement des professionnels en difficulté pour accomplir leur parcours de certification et participer, avec la commission professionnelle des médecins du Conseil National de Certification Périodique (CNCP), à une évaluation de l'impact du dispositif de certification sur la qualité des soins.

Bloc 1 : Actualiser les connaissances et les compétences

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
1.	Formation DPC présentielle ou distancielle (visio conférence ou e-learning), s'inscrivant dans le cadre des OP destinées aux cardiologues, validée par l'ANDPC (ou à défaut et exclusivement par défaut, validée et proposée par un organisme certifié Qualiopi ou inscrits sur la liste des organismes de formation auprès du ministère du travail et validée par le CNP CV).	Participant auditeur à l'intégralité de 3 actions de formation de ce type par cycle de 6 ans et 4 par cycle de 9 ans ET dont 1 DPC minimum organisé par l'ODP2C Fiche ressource : liste actualisée des actions (annexe 1)	Document preuve : attestation de participation adressée par l'ODPC formateur
2.	Formation à caractère scientifique ou professionnel, présentielle ou distancielle, proposée par l'ODP2C.	Orateur/Formateur dans une action de formation de ce type (durée minimale = correspondant à la durée d'intervention) Fiche ressource : liste actualisée des actions (annexe 2)	Document preuve : attestation de participation adressée par l'ODPC formateur
3.	Congrès national de la spécialité validé par le CNP cardiovasculaire	Participant auditeur à un Congrès national validé par le CNP (2 jours par Cycle) Fiche ressource : liste actualisée des congrès nationaux (annexe 3)	Document preuve : attestation de l'organisateur
4.	Congrès international de la spécialité validé par le CNP cardiovasculaire	Participant auditeur à un Congrès international validé par le CNP (2 jours par Cycle) Fiche ressource : liste actualisée des congrès internationaux (annexe 4)	Document preuve : attestation de l'organisateur
5.	Formation régionale de la spécialité validée par le CNP cardiovasculaire	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type (1 formation par Cycle) Fiche ressource : liste actualisée des formations régionales (annexe 5)	Document preuve : attestation de l'organisateur

6.	Congrès national ou international sur un thème de la pathologie cardiovasculaire validé par le CNP cardiovasculaire ou lors d'une formation régionale de la spécialité validée par le CNP cardiovasculaire	Orateur/Formateur lors d'une action de formation de ce type (durée minimale = correspondant à la durée d'intervention) Fiche ressource : liste actualisée des congrès nationaux, des congrès internationaux, des formations régionales (annexes 3-4-5)	Document preuve : attestation de l'organisateur
7.	Comité d'organisation d'un congrès national ou international, ou d'une formation régionale validé par le CNP cardiovasculaire	Participation au Comité d'organisation (durée minimale = une journée) Fiche ressource : liste actualisée des congrès nationaux, des congrès internationaux, des formations régionales (annexes 3-4-5)	Document preuve : attestation de l'organisateur
8.	Formation diplômante (DU et DIU) ou certifiante dans le domaine de la pathologie cardiovasculaire organisée par les universités	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type Fiche ressource : Liste actualisée des formations diplômantes de type DU ou DIU (annexe 6)	Document preuve : Attestation de réussite au diplôme universitaire - NB : Selon le DU/DIU, l'enseignement sera dispensé en présentiel ou en distanciel - (visio conférence ou e-learning)
9.	Formation diplômante (DU et DIU) ou certifiante dans le domaine de la pathologie cardio-vasculaire organisée par les universités	Organisation d'une formation diplômante DU et DIU ou certification diplômante dans le domaine de la cardiologie organisée par les universités Fiche ressource : Liste actualisée des formations diplômantes de type DU ou DIU (annexe 6)	Document preuve : Attestation de l'université organisatrice du diplôme

10.	Enseignement dans le domaine de la pathologie cardiovasculaire (pour des publics médicaux, pharmaciens, paramédicaux ...) dans le cadre d'une université	Activité d'enseignement en dehors de son service (durée minimale de 6 heures)	Document preuve : Programme de l'enseignement avec attestation de l'établissement
11.	Séminaire pédagogique organisé par le Collège National des Enseignants en Cardiologie (CNEC)	Participation comme auditeur / orateur / organisation (durée minimale = une journée) Fiche ressource : Annexe 7	Document preuve : attestation de l'organisateur
12.	Peer reviewing	Participation régulière à la révision de manuscrits (3 reviews par Cycle)	Document preuve : attestation de l'organisateur de la peer review / ORCID
13.	Ouvrages de référence pour l'enseignement de la pathologie cardio-vasculaire	Rédaction ou co-rédaction d'un chapitre Fiche ressource : Annexe 8 (1 rédaction par Cycle)	Document preuve : Pour chaque chapitre, attestation du comité de rédaction
14.	Ouvrages de référence pour l'enseignement de la pathologie cardiovasculaire	Participation au comité de rédaction et/ou éditorial Fiche ressource : Annexe 8	Document preuve : Pour chaque chapitre, attestation du comité de rédaction
15.	Publication dans une revue pédagogique de la discipline	Rédaction ou co-rédaction d'un article (1 action de ce type sur le Cycle) Fiche ressource : Annexe 9	
16.	Enseignement (hors DPC) dans le cadre de formations thématiques mises en place par la Société Française de Cardiologie (SFC)	Activité d'enseignement en dehors de son service (durée minimale de 3 heures) Fiche ressource : Dans la liste de formations thématiques mises en place par la SFC (annexe 10)	Document preuve : Dans chaque situation, attestation du président de la Société savante concernée.

17.	Activités au sein d'une Société savante française ou étrangère en lien avec la pathologie cardiovasculaire validée par le CNP cardiovasculaire	Membre du Conseil d'Administration ou sollicitation pour une mission ponctuelle dans l'intérêt de la spécialité.	Document preuve : Attestation du Président de la Société savante concernée avec précisions de l'activité
18.	Travail d'expertise pour une institution ou une agence d'État (HAS, ANSM, HCSP, autres agences intervenant dans le domaine de la santé, agences européennes, ...)	L'expert aura pu être nommé soit directement par l'institution ou l'agence d'Etat, soit par le biais du CNP CV, lui-même sollicité par l'institution ou l'agence d'Etat (1 expertise par Cycle)	Document preuve : Attestation certifiant la nomination de l'expert par l'institution ou l'agence d'Etat ou le CNP ayant été sollicité par l'institution ou l'agence d'Etat.
19.	Activités de recherche	Participation à des études cliniques ou épidémiologiques institutionnelles) effectuées dans le cadre d'une unité de recherche labellisée par un EPST, d'une université, d'un service clinique, d'un appel d'offre régional, national ou international, d'un réseau de recherche clinique (1 étude par Cycle)	Document preuve : fourniture du protocole de recherche attestant sa participation en tant qu'investigateur principal ou investigateur local
20.	Publication dans une revue scientifique référencée sur PubMed et dans la liste des revues scientifiques de la Conférence des Doyens (rangs 1,2,3 ou dernier auteur)	Fiche ressource : https://conferencedesdoyensdemedecine.org - Document preuve : tiré à part de l'article publié (1 article par Cycle)	Document preuve : liste des publications

21.	Participation au comité éditorial d'une revue scientifique référencée sur PubMed (liste des revues scientifiques de la Conférence des Doyens) ou d'une revue pédagogique de la discipline	Participation au Comité éditorial de la revue scientifique en question Fiches ressources : https://conferencedesdoyensdemedecine.org https://www.em-consulte.com/revue/MMIFMC/presentation/medecine-et-maladies-infectieuses-formation	Document preuve : lien avec le site internet permettant d'accéder à la composition du comité éditorial de la revue
22.	Encadrement d'un stage de DES-CV y compris dans le cadre d'une maîtrise de stage universitaire	Responsable de terrain de stage	Document preuve : attestation de l'université
23.	Thèses d'exercice ou de mémoires du DES, MASTER 2 ou thèses d'Université dans le domaine de la pathologie cardiovasculaire	Direction des travaux	Document preuve : l'encadrement s'entend comme ayant été Directeur ou Co-Directeur - Attestation de l'université dans laquelle le diplôme a été validé

24.	Participation à un programme intégré proposé par un ODPC dans le cadre des OP destinées aux cardiologies et validé par le CNP CV	Analyse de situations cliniques, Programme de simulation en santé : jeux pédagogiques de rôle (type ECOS), Tests de Concordance de Scripts (2 actions de ce type sur un cycle de 6 ans) Fiches ressources : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2024-04/spa_181_guide_bonnes_pratiques_simulation_sante_cd_2024_03_28.pdf https://www.has-sante.fr/jcms/p_3201597/fr/methode-de-dpc-vignettes-cliniques https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2017-11/test_de_concordance_de_script.pdf https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2023-10/rapport_mettre_en_oeuvre_la_collaboration_entre_les_structures_de_simulation_en_sante_et_les_structures_de_soins.pdf	Document preuve : Attestation de l'ODPC
25.	Action hors liste	Actions évaluées et validées par le CNP avec une fiche en cours d'élaboration	À évaluer/valider par le CNP

Bloc 2 : Renforcer la qualité des pratiques et des soins

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
1.	Pour les cardiologues interventionnels et/ou cardiologues rythmologues et/ou congénitaux invasifs : programme HAS d'accréditation CARDIORISQ	Complétion de la démarche d'accréditation CARDIORISQ (déclaration et gestion d'évènements porteurs de risque) accompagnée par l'ODP2C et poursuivie annuellement sur les 4 années de l'accréditation pendant le Cycle Fiche ressource : https://sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-etablissement-de-sante-medico-social/qualite-dans-les-etablissements-de-sante/article/accreditation-des-medecins-exercant-des-specialites-a-risque	Document preuve : Attestation de l'HAS
2.	Pour les cardiologues interventionnels et/ou cardiologues rythmologues et/ou congénitaux invasifs : Analyse de pratiques et de gestion des risques au sein de l'établissement de réalisation des actes interventionnels et/ou rythmologiques et/ou congénitaux	Participation à une action de démarche qualité au sein d'un établissement de santé type RMM ou CREX à raison d'1 action minimum par an sur une période continue de 4 ans (selon la recommandation HAS). Cette action doit être officielle au sein de l'institution, encadrée par la Direction Qualité de l'institution et spécifique à l'activité de cardiologie interventionnelle et/ou rythmologique invasive et/ou congénitaux invasifs. Fiche ressource RMM : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807103/fr/revue-de-mortalite-et-de-morbidite-rmm Fiche ressource RCP : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2806878/fr/reunion-de-concertation-pluridisciplinaire Fiche ressource RMM et CREX : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-05/25_04_2018_fiche_gdr_6pages_vd.pdf	Document preuve : Attestation de l'établissement de santé

3.	Action d'analyse de pratiques et de gestion des risques de type RMM, RCP, CREX au sein d'un établissement de santé	Participation régulière aux RMM, RCP, CREX au sein d'un établissement de santé (3 participations par Cycle) Fiche ressource RMM : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807103/fr/revue-de-mortalite-et-de-morbidite-rmm Fiche ressource RCP : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2806878/fr/reunion-de-concertation-pluridisciplinaire Fiche ressource RMM et CREX : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-05/25_04_2018_fiche_gdr_6pages_vd.pdf	Document preuve : Attestation de l'établissement de santé
4.	Action de formation à l'analyse de pratiques et de gestion des risques dans le cadre de programmes intégrés (DPC avec EPP) validé par le CNP CV	Participation à un programme intégré (DPC avec EPP) suivant la liste des OP du CNP CV (1 participation par Cycle)	Document preuve : Attestation de l'organisme déployant le DPC
5.	Action de formation à l'analyse de pratiques et de gestion des risques dans le cadre de GEAP ou GAP : Groupe d'évaluation / d'analyse des pratiques validée par le CNP CV	Participation à un programme GEAP ou GAP : Groupe d'évaluation / d'analyse des pratiques (1 participation par Cycle)	Document preuve : Attestation de l'organisme déployant le GEAP/GAP
6.	Action de formation à l'analyse de pratiques et de gestion des risques organisée par un ODPC ou organisme certifié Qualiopi ou inscrit sur la liste des organismes de formation auprès du ministère du travail à type de sessions / ateliers / simulation en congrès validé par le CNP CV	Participation à un programme de formation (1 participation / cycle)	Document preuve : Attestation de l'organisme de formation

		_____ _____ _____	
		_____ <u>d/docs/application/pdf/2018-05/25_04_2018_fiche_gdr_6pages_vd.pdf</u>	Document preuve : Attestation de l'établissement de santé
9.	Indicateurs de qualité et de sécurité des soins	Validation des indicateurs de qualité et de sécurité des soins (exemple marqueurs ROSP clinique) Fiche ressource : <u>https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2013-02/suivi_indicateurs_qualite_fiche_technique_2013_01_31.pdf</u>	Document preuve : Attestation de l'organisme où ce suivi d'indicateurs a été réalisé exemple : AMeliPro
10.	Recommandations professionnelles nationales pour la pratique clinique (institution, Société savante, agence ou organisme public de santé)	Coordination de la recommandation Participation en tant qu'expert à un groupe de travail (groupe bibliographique, groupe de rédaction, groupe de relecture) Fiche ressource : <u>https://www.has-sante.fr/jcms/c_431294/recommandations-pour-la-pratique-clinique-rpc</u>	Document preuve : Attestation de l'organisme demandeur
11.	Formation sur la gestion des risques (DU DIU)	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type (DU DIU) Fiche ressource : Liste actualisée des formations diplômantes de type DU ou DIU (annexe 11)	Document preuve : Attestation de réussite au diplôme universitaire

12.	Gestion des événements indésirables associés aux soins dans le domaine de la pathologie cardiovasculaire	Déclaration d'événements indésirables associés aux soins dans le domaine de la pathologie cardiovasculaire à l'ANSM (3 déclarations par Cycle) Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2787338/fr/declarer-les-evenements-indesirables-graves-associes-aux-soins-eigs	Document preuve : Attestation par la Direction de la Qualité de Gestion des Risques de l'établissement de santé où la déclaration a été réalisée (ANSM)
13.	Registre des pratiques médicales	Participation régulière à un registre de pratique selon les 4 étapes définies par la HAS (1 participation d'une durée de 12 mois minimum par Cycle). Liste des registres validant l'action en annexe 12. Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2807860/fr/registre-des-pratiques-observatoire-base-de-donnees	Document preuve : Attestation de participation du coordonnateur du registre
14.	Participation à un programme intégré proposé par un ODPC dans le cadre des OP de l'ANDPC avec pour thématique l'analyse de pratiques et de gestion des risques	Analyse de situations cliniques, Programme de simulation en santé : jeux pédagogiques de rôle (type ECOS), Tests de Concordance de Scripts Fiches ressources : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3201597/fr/methode-de-dpc-vignettes-cliniques www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2024-04/spa_181_guide_bonnes_pratiques_simulation_sante_cd_2024_03_28.pdf https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2017-11/test_de_concordance_de_script.pdf	Document preuve : Attestation de l'ODPC

15.	Participation en tant qu'expert et/ou organisateur au dispositif d'accréditation HAS CARDIORISQ	Participation en tant qu'expert et/ou organisateur de la mise en œuvre du dispositif CARDIORISQ	Document preuve : Attestation HAS
16.	Travaux d'expertise se déroulant dans un cadre de traçabilité, de rigueur et d'indépendance (société savante, CNP, Université et instituts de formations des professionnels de santé, CHU, instituts de recherche, HAS, ANSM, autres agences intervenant dans le domaine de la santé, agence européenne)	Expertise de dossiers médicaux, de projets de recherche, de projets médicaux Au minimum 2 projets expertisés pour valider une action conforme aux critères d'éligibilité de la FSM	Document preuve : attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin
17.	Exercice coordonné et protocolé d'une équipe pluriprofessionnelle de soins en ambulatoire	Participation active poursuivie pendant un minimum de 2 ans/cycle	Document preuve : attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin
18.	Participation à un réseau de vigilance	Participation active poursuivie pendant un minimum de 2 ans/cycle	Document preuve : attestation de participation fournie par l'organisateur et transmise par le médecin
19.	Action "hors liste"		À évaluer/valider par le CNP-CV

Bloc 3 : Améliorer la relation avec les patients

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
1.	Relation médecin – patient Action de formations universitaires centrées sur la relation médecin-patient	Auditeur OU Orateur (durée minimale = correspondant à la durée d'intervention) dans une formation universitaire sur la relation médecin-patient Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2013-10/12iex04_decision_medicale_partagee_mel_vd.pdf Liste des DU/DIU en annexe 13	Document preuve : Attestation de l'université
2.	Relation médecin – patient Action de formations par un ODPC ou organisme certifié Qualiopi ou inscrit sur la liste des organismes de formation auprès du ministère du travail sur la relation médecin-patient : sessions / ateliers / simulation en congrès validé par le CNP CV	Auditeur OU Orateur (durée minimale = correspondant à la durée d'intervention) dans une formation par un ODPC ou un organisme certifié Qualiopi ou inscrit sur la liste des organismes de formation auprès du ministère du travail sur la relation médecin-patient : sessions / ateliers / simulation en congrès validé par le CNP CV Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2013-10/12iex04_decision_medicale_partagee_mel_vd.pdf	Document preuve : Attestation de l'organisme formateur

3.	Implication dans une association de patients	Interventions lors de journées organisées par une association de patients ; Fonctions exercées dans une association ; Actions de sensibilisation	Document preuve : Attestation de l'association
4.	Information dans le domaine de la cardiologie pour les patients	Contribution active (écriture, relecture) à l'élaboration de documents d'information pour les patients quel que soit le support y compris les méthodes de sondages Fiches ressources : https://has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/elaboration_doc_info_patients_rap.pdf https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2012-10/info_patient_guide_methodologique.pdf	Document preuve : document attestant une contribution active à l'élaboration du document
5.	Programmes de santé dans le domaine de la cardiologie associant des patients	Conception et participation à la mise en place de programmes associant des patients ; par exemple : éducation thérapeutique, patients experts Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/jcms/c_1241714/fr/education-therapeutique-du-patient-etp	Document preuve : document attestant la conception et/ou la participation à un programme associant des patients
6.	Patients traceurs	Participation à la méthode patients traceurs (1 patient traceur par Cycle) Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2615119/fr/la-methode-du-patient-traceur	Document preuve : document attestant à la participation à la méthode du patient traceur

7.	Comité des Usagers d'un établissement de santé	Participation au comité des Usagers d'un établissement de santé Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2022-05/avis_ceu_ameliorer_la_participation_des_usagers_dans_les_cdu-cvs_cd_2022_05_12_mel.pdf	Document preuve : attestation délivrée par l'établissement de santé
8.	Programmes élaborés pour le patient dans le domaine de la prévention des risques cardiovasculaires	Conception et participation à la mise en place de programmes élaborés pour le patient avec pour thématique la prévention des risques cardiovasculaires (1 participation par Cycle) Fiche ressource : programme élaboré en concertation avec France Assos Santé : https://www.france-assos-sante.org/	Document preuve : attestation délivrée par la structure validant le programme
9.	Registres de pratiques intégrant un recueil de données patients	Conception et participation à la mise en place de programmes élaborés pour le patient (1 participation par Cycle) Fiche ressource : programme élaboré en concertation avec France Assos Santé : https://www.france-assos-sante.org/	Document preuve : attestation délivrée par la structure validant le programme
10.	Groupe d'échange et d'analyse entre pairs	Participation à des groupes d'échange et d'analyse entre pairs, permettant de travailler sur des situations cliniques devant et avec ses pairs centrés sur la relation avec le patient , en particulier dans le cadre de la prise en charge de la souffrance morale et physique des patients (1 participation par Cycle)	Document preuve : attestation délivrée par la structure validant le programme
11.	Dispositif d'annonces	Participation à un dispositif d'annonce : diagnostic d'un cancer, dommage associé aux soins, mauvaise nouvelle, maladie chronique, insuffisance cardiaque, transplantation cardiaque (1 participation par Cycle)	Document preuve : attestation délivrée par la structure validant l'action

12.	Programme d'accréditation HAS CARDIORISQ	Engagement officiel au programme CARDIORISQ sur le Cycle avec validation annuelle du pilier 4 du dispositif « Relation Patient »	Document preuve : attestation de l'HAS
13.	Action "hors liste"		À évaluer/valider par le CNP

Bloc 4 : Mieux prendre en compte sa santé personnelle

	Actions	Attendus méthodologiques du CNP	Éléments de preuve
1.	Formation diplômante sur la santé personnelle du médecin	DIU Soigner les soignants Fiche ressource : http://diu-soignerlessoignants.fr	Document preuve : diplôme attestation la validation du DIU
2.	Participation à un colloque concernant la spécialité et concernant les aspects humains de la spécialité	Assises professionnelles de la cardiologie organisées par le CNP-CV	Document preuve : attestation de participation par le CNP-CV
3.	Activités sportives avec ou sans licences	Activité sportive régulière	Document preuve : licence sportive, attestation de participation à l'activité / relevé d'activités sportives
4.	Activités culturelles en tant qu'acteur	Activité culturelle régulière (musique, théâtre, danse, ...)	Document preuve : document attestant de cette activité
5.	Activité caritative ou de coopération nationale ou internationale	Participant à une action d'une association caritative au niveau national ou international (hors dons) Fiche ressource : à titre d'exemple d'associations caritatives : Médecins du monde, Médecins sans frontières, Croix rouge française, Aides, ...	Document preuve : attestation de l'association caritative
6.	Groupes d'échange et d'analyse entre pairs, permettant de travailler sur la santé personnelle du médecin	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de ce type Fiche ressource : https://www.uca.fr/medias/fichier/evaluer-par-les-pairs_1521621040711-pdf	Document preuve : document attestant de cette activité

7.	Auto-évaluation de son état de santé et son suivi, avec propositions d'outils de suivi ou de prise en charge pour toute action qui permettrait de faire de l'“auto-repérage” ou de l'“auto-dépistage”	Auto-évaluation de son état de santé, au moins une fois pendant la période de certification Fiche ressource : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3485914/fr/auto-questionnaires-sante-du-professionnel-2023-10-31 Auto-questionnaire	Document preuve : attestation générée à partir de l'auto-questionnaire
8.	Formation sur la gestion des risques professionnels délivrée par des organismes de formation labellisés Qualiopi ou par un ODPC ou par des structures inscrites sur la liste des organismes de formation auprès du ministère du travail.	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type Fiche ressource : https://www.inrs.fr/metiers/sante-aide-personne/hopitaux-cliniques.html	Document preuve : attestation de l'organisme formateur
9.	Actions dans le domaine de la prévention en santé	Respect des recommandations vaccinales, participation aux actions nationales de dépistage organisé des cancers selon sa situation de santé personnelle (cancer du sein, cancer du colon, du poumon), prévention et gestion des risques psychosociaux, prise en compte d'actions en santé environnementale ou nutritionnelle, suivi dentaire, prise de congé parental, prise d'au moins 5 semaines de congés pendant l'année, souscription à une assurance complémentaire (mutuelle) / prévoyance (IJ), assurance perte d'exploitation. Fiches ressources : https://www.hassantesante.fr/upload/docs/application/pdf/202303/obligations_et_recommandations_vaccinales_des_professionnels_actualisation_des_reco_et_obligations_pour_les_etudiants_et_pr.pdf	Document preuve : attestation sur l'honneur

		https://www.inrs.fr/metiers/sante-aide-personne/hopitaux-cliniques.html https://www.ars.sante.fr/les-actions-de-prevention-des-ars-en-sante-environnement-0	
10.	Consultation de la Médecine du travail	Consultation de la Médecine du travail au moins une fois pendant la période de certification	Document preuve : attestation sur l'honneur
11.	Suivi par un médecin traitant référent autre que soi-même. Suivi par un médecin gynécologique. Suivi par un spécialiste de la santé mentale	Consultation de son médecin traitant référent à visée de dépistage/prévention de facteurs de risque, au moins une fois pendant la période de certification	Document preuve : attestation sur l'honneur
12.	Programme intégré proposé par un ODPC sur le thème de la santé personnelle ou des risques psychosociaux	Participant auditeur à l'intégralité d'une action de formation de ce type (1 action de ce type sur le Cycle) Fichier ressource : https://www.cnfce.com/formation-prevenir-les-risques-psychosociaux#:~:text=La%20formation%20RPS%2C%20d'une,professionnelles%20qui%20leur%20sont%20liés	Document preuve : attestation de l'organisme formateur
13.	Programme d'accréditation HAS CARDIORISQ	Engagement officiel au programme CARDIORISQ sur le Cycle avec validation annuelle du pilier 5 du dispositif « Santé du Professionnel »	Document preuve : attestation de l'HAS
14.	Action "hors liste"		À évaluer/valider par le CNP

ANNEXE 1

Liste actualisée des actions de formation à caractère scientifique ou professionnel, présentielle ou distancielle, proposées par le CNP CV et validées par l'ANDPC.

Orientations prioritaires du DPC validées par l'ANDPC (Arrêté du 7 septembre 2022 définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu pour les années 2023 à 2025, Arrêté du 23 juin 2025 de prolongation en 2026) :

<https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc>

A défaut, liste validée et actualisée par le CNP CV.

Amélioration de l'organisation, de la pertinence, et de la qualité des soins

Fiche cadrage 10 : Maîtrise des risques associés aux actes et aux soins

Fiche cadrage 11 : Numérique en santé

Amélioration de la prévention, du repérage et des prises en charge

Fiche cadrage 22 : Repérage et des prises en charge des risques cardiovasculaires

Fiche cadrage 31 : Bon usage des médicaments

Fiche cadrage 32 : Juste prescription des examens complémentaires

Fiche cadrage 33 : Amélioration des parcours prioritaires : syndrome coronaire chronique

Fiche cadrage 45 : Intégration des recommandations dans la pratique médicale

Fiche cadrage 46 : Intégration de l'innovation dans la pratique médicale

Médecine cardiovasculaire

Fiche cadrage 55 : Prise en charge du patient dyslipidémique et de son risque cardiovasculaire

Fiche cadrage 56 : Prise en charge du patient hypertendu et de son risque cardiovasculaire

Fiche cadrage 57 : Diagnostic et prise en charge de l'insuffisance cardiaque

Fiche cadrage 58 : Maîtrise des indications, des résultats, et complications potentielles des prises en charge en rythmologie

Fiche cadrage 59 : Maîtrise de l'imagerie cardio-vasculaire

Fiche cadrage 60 : Prise en charge chirurgicale des malformations congénitales

Fiche cadrage 292 : Prise en charge du SAAS

ANNEXE 2

Liste actualisée des actions de formation à caractère scientifique ou professionnel, présentiellles ou distancielles, proposées par un autre ODPC, s'inscrivant dans le cadre des OP destinées aux cardiologues, dès lors que cet autre organisme est certifié Qualiopi ou inscrits sur la liste des organismes de formation auprès du ministère du travail., et que la formation est validée par l'ANDPC

Orientations prioritaires du DPC validées par l'ANDPC (Arrêté du 7 septembre 2022 définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu pour les années 2023 à 2025, Arrêté du 23 juin 2025 de prolongation en 2026) :

<https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc>

A défaut, liste validée et actualisée par le CNP CV.

Amélioration de l'organisation, de la pertinence, et de la qualité des soins

Fiche cadrage 10 : Maîtrise des risques associés aux actes et aux soins

Fiche cadrage 11 : Numérique en santé

Amélioration de la prévention, du repérage et des prises en charge

Fiche cadrage 22 : Repérage et des prises en charge des risques cardiovasculaires

Fiche cadrage 31 : Bon usage des médicaments

Fiche cadrage 32 : Juste prescription des examens complémentaires

Fiche cadrage 33 : Amélioration des parcours prioritaires : syndrome coronaire chronique

Fiche cadrage 45 : Intégration des recommandations dans la pratique médicale

Fiche cadrage 46 : Intégration de l'innovation dans la pratique médicale

Médecine cardiovasculaire

Fiche cadrage 55 : Prise en charge du patient dyslipidémique et de son risque cardiovasculaire

Fiche cadrage 56 : Prise en charge du patient hypertendu et de son risque cardiovasculaire

Fiche cadrage 57 : Diagnostic et prise en charge de l'insuffisance cardiaque

Fiche cadrage 58 : Maîtrise des indications, des résultats, et complications potentielles des prises en charge en rythmologie

Fiche cadrage 59 : Maîtrise de l'imagerie cardio-vasculaire

Fiche cadrage 60 : Prise en charge chirurgicale des malformations congénitales

Fiche cadrage 292 : Prise en charge du SAAS : du diagnostic au traitement

ANNEXE 3

Liste actualisée des congrès nationaux de la spécialité validés par le CNP CV :

Journées Européennes de la Société Française de Cardiologie JESFC

- **Tout congrès ou journées de formation organisés par un groupe ou une filiale de la société française de cardiologie SFC**
- Congrès Paris Echo / congrès Bordeaux Echo
- Congrès CNCH
- Congrès CNCF
- Journées de Rythmologie
- Congrès Actif
- Congrès Cardiovalve

* Il y aura possibilité a priori ou a posteriori pour le professionnel de proposer une action ne figurant pas dans cette liste du référentiel. C'est le CNP CV qui aura la charge de cette éventuelle validation

ANNEXE 4

Liste actualisée des congrès internationaux de la spécialité **validés par le CNP CV** :

- Congrès ESC et dérivés
- Congrès ACC
- Congrès AHA
- Congrès ASE
- Congrès EuroPCR
- Congrès London Valve
- Congrès EHRA
- Congrès HRS
- Congrès EUROPREVENT

* Il y aura possibilité a priori ou a posteriori pour le professionnel de proposer une action ne figurant pas dans cette liste du référentiel. C'est le CNP CV qui aura la charge de cette éventuelle validation

ANNEXE 5

Liste actualisée des formations régionales de la spécialité validées par le CNP CV (durée minimale d'une journée) :

(en construction)

ANNEXE 6

Liste actualisée des formations diplômantes de type DU ou DIU

Thème / Spécialité	Type de diplôme	Université(s) concernée(s)
Cardiologie pédiatrique et congénitale	DU / DIU	Lille, Montpellier-Nîmes, Nantes, Nice, Paris...
Cardiologie congénitale adulte	DU	Université Paris Cité
Rythmologie et stimulation cardiaque	DIU	Amiens, Rouen, Lille
Cardiologie interventionnelle	DU / DIU	UPEC et autres
Cardiologie interventionnelle (paramédicaux)	DU	UPEC
Urgences et soins intensifs (USIC)	DIU	Université Montpellier
Cardiologie du sport	DU	Sorbonne Université
Maladies cardiométaboliques	DU	Sorbonne Université
Cardio-Oncologie	DIU / DESIU	Groupe Cardio-Oncologie
Cardio-néphro-gériatrie	DIU	Université de Toulouse III, etc.
Echocardiographie et imagerie	DIU	Université de Bordeaux

DU référencé par la Société Française de Cardiologie

- Cardiologie pédiatrique et congénitale
- Cardio-néphro-gériatrie
- Cardio-oncologie
- Hypertension artérielle
- Imagerie cardiovasculaire
- Insuffisance cardiaque
- Maladies cardiométaboliques
- Maladies vasculaires rares
- Paramédicaux

- Réadaptation cardiovasculaire – Cardiologie du sport
- USIC (Urgences et Soins Intensifs Cardio-coronariens)

* Il y aura possibilité a priori ou a posteriori pour le professionnel de proposer une action ne figurant pas dans cette liste du référentiel. C'est le CNP CV qui aura la charge de cette éventuelle validation

ANNEXE 7

Liste des séminaires pédagogiques du CNP CV (En construction)

ANNEXE 8

Ouvrages de référence pour l'enseignement de la pathologie cardio-vasculaire

Ouvrages du CNEC

- Référentiel enseignement de la sémiologie cardiaque
- Référentiel cardiologique
- Fiches LISA

Syncope : Diagnostic et Traitement. Boveda, Deharo, Kouakam

Précis de rythmologie. Sacher, Maury et coll

Stimulation et défibrillation. Piot, Boveda, Defaye, Deharo

Prévention et réadaptation cardiovasculaire. M Ghannem ed Frison Roche 2025

Traité d'imagerie cardiovasculaire. Cohen, Garot, Macron

ANNEXE 9

Publication dans une revue pédagogique de la discipline

(En construction)

* Il y aura possibilité a priori ou a posteriori pour le professionnel de proposer une action ne figurant pas dans cette liste du référentiel. C'est le CNP CV qui aura la charge de cette éventuelle validation

ANNEXE 10

Enseignement organisé par une Société savante associée à la SFC

(En construction)

* Il y aura possibilité a priori ou a posteriori pour le professionnel de proposer une action ne figurant pas dans cette liste du référentiel. C'est le CNP CV qui aura la charge de cette éventuelle validation

ANNEXE 11

Liste des DU/DIU applicable au bloc 2

Université Jean Monnet

https://www.univ-st-etienne.fr/fr/formation/d-i-u-sante-DIUS/d-i-u-sante-DIUS/gestion-des-risques-9_08_24_0051_FR.html#:~:text=Ce%20DIU%20«%20Gestion%20des%20risques,de%20santé%20et%20des%20disciplines.

Université de Grenoble

<https://formations.univ-grenoble-alpes.fr/fr/catalogue-2021/du-diplome-d-universite-DU/diplome-inter-universitaire-gestion-des-risques-en-sante-IOMP5HSV.html>

Université Claude Bernard Lyon 1

<https://offre-de-formations.univ-lyon1.fr/parcours-1208/gestion-des-risques-associes-aux-soins-en-sante.html>

Université de Montpellier

<https://du-diu-facmedecine.umontpellier.fr/diplome-gestion-des-risques-au-bloc-operatoire-289>

Université Paris Cité

https://odf.u-paris.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-1/sciences-technologies-sante-STS/du-analyse-et-gestion-des-risques-en-sante-FU48_81.html

Université Paris-Saclay

<https://www.medecine.universite-paris-saclay.fr/formations/formation-continue/les-diplomes-d-universite-du-et-diu/diu-securite-des-patients-en-etablissement-de-sante-et-risques-associes-aux-soins>

Université Angers

https://formations.univ-angers.fr/fr/offre-de-formation/diplome-d-universite-DUC/sciences-technologies-sante-STS/du-gestion-des-risques-dans-la-prise-en-charge-des-patients-en-etablissement-de-sante-MDU3_1.html

Université Sorbonne

<https://fc.sorbonne-universite.fr/pdf/fiche/?ID=6937>

ANNEXE 12

Liste de registre pour le bloc 2 : **Liste des registres en cardiologie promus ou soutenus par la Société Française de Cardiologie (SFC)**

1. **ESCALE**

- Thématique : Coronaropathies / fermeture de l'auricule gauche
- Ouverture : 10/06/2024

2. **FAST-MI 2015**

- Thématique : Cardiologie interventionnelle
- Ouverture : 05/10/2015

3. **FLAAC 2**

- Thématique : Cardiologie interventionnelle, rythmologie
- Ouverture : 23/08/2018

4. **France LEADLESS**

- Thématique : Cardiologie interventionnelle
- Ouverture : 14/02/2024

5. **France REDUCER**

- Thématique : Cardiologie interventionnelle, valvulopathies
- Ouverture : 08/06/2022

6. **France TAVI**

- Thématique : Cardiologie interventionnelle
- Ouverture : 18/10/2012

7. **France-LILI**

- Thématique : Cardiopathies congénitales
- Ouverture : 16/11/2021

8. **FRANCISCO**

- Thématique : Insuffisance cardiaque
- Ouverture : 01/06/2018

9. **FRESH**

- Thématique : Insuffisance cardiaque
- Ouverture : 19/02/2014

10. **OFICA 2**

- Thématique : Insuffisance cardiaque
- Recensement des patients hospitalisés pour insuffisance cardiaque

11. **MITRAGISTER**

- Thématique : Valvulopathies (patients non opérables)
- Registre pour valvulopathies lourdes non éligibles à la chirurgie

12. MyocarditIRM

- Thématique : Cardiomyopathies / myocardites
- Intégré dans CardioHub

13. REMY-GEREMY

- Thématique : Non précisé sur le site (registre de recherche multicentrique)
- Intégré dans CardioHub

14. MULTIVALVE

- Thématique : Valvulopathies multiples / mixtes
- Mentionné dans Semaphore Santé

ANNEXE 13

Liste de DIU pour le bloc 3 :

- DU / DIU Partenariat Patients - Professionnels en santé, Relation Médecins-Soignants/patients – Expérience patient (Bloc 3)
- DU / DIU Éthique Médicale, DIU Éthique en santé, Éthique appliquée à la santé (Bloc 3)
- DU Éthique, Soins, Santé et Société. Université de Paris-Saclay (<https://www.medecine.universite-paris-saclay.fr/formations/formation-continue/les-diplomes-duniversite-du-et-diu/du-ethique-et-pratiques-de-la-sante-et-des-soins>) (**bloc 3**)
- DIU Éthique des pratiques du soin. Université de Montpellier (<https://du-diu-facmedecine.umontpellier.fr/diplome-ethique-des-pratiques-du-soin-41>) (**bloc 3**)
- DU Éthique médicale et relation de soins. Université de Rennes (<https://formations.univ-rennes.fr/parcours/diplome-duniversite-ethique-medicale-et-relation-de-soin>) (**bloc 3**)
- DU Éthique de la Santé. Université de Lille (<https://fmms.fr/formations/du-ethique-de-la-sante/>) (**bloc 3**)
- DU Éthique en Santé. Espace de Réflexion Éthique Auvergne Rhône-Alpes, Université de Lyon (<https://ereara.com/formations/diu-ethique-en-sante/>) (**bloc 3**)

- DU d'Éthique : Soins et santé dans une société pluraliste. Accompagner, discerner, décider. Institut Catholique de Paris, THEOLOGICUM, Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses (<https://www.icp.fr/formations/diplomes-universitaires/du-dethique-soin-et-sante-dans-une-societe-pluraliste-accompagner-discerner-decider>) (**bloc 3**)
- DIU Éthique en Santé. Université de Toulouse (<https://www.univ-tlse3.fr/decouvrir-nos-diplomes/diu-ethique-en-sante>) (**bloc 3**)
- DU Éthique appliquée à la santé. Université de Nantes (<https://sante.univ-nantes.fr/loffre-de-formation/formation-continue/du-ethique-appliquee-a-la-sante>) (**bloc 3**)

ABBREVIATIONS

DPC : Développement Professionnel Continu

ODP2C : Organisation pour le Développement de la Prévention et de la Prise en Charge Cardiovasculaire.

FSM : Fédération des Spécialités Médicales

ANDPC : Agence Nationale du Développement Professionnel Continu

HAS : Haute Autorité de Santé.

SFC : Société française de cardiologie

CNEC : Collège national des enseignants en cardiologie

LISA : Learning, Information, Simulation & Assessment

JESFC : Journées Européennes de la SFC

CNCH : Congrès national des cardiologues hospitaliers

CNCF : Collège National des Cardiologues Français

SNC : Syndicat National de Cardiologie

ESC : European Society of Cardiology

ACC : American College of Cardiology

AHA : American Heart Association

EURO PCR : Euro Percutaneous Cardiovascular Interventions

ASE : American Society of Echocardiography

EHRA : European Heart Rhythm Association

HRS : Heart Rhythm Society

DESIU : Diplôme d'Études Spécialisées Inter-Universitaire